

RSM Richter Inc.

RSM Richter Inc.
2, Place Alexis Nihon, bureau 1820
Montréal (Québec) H3Z 3C2
Téléphone / Telephone : 514.934.3440
Télécopieur / Facsimile : 514.934.3504
www.rsmrichter.com

Ligne directe / Direct Line : 514.934.3537
Courriel / E-mail : rmassi@rsmrichter.com

September 23, 2011

TO THE CREDITORS OF OLYMPUS UNITED FUNDS CORPORATION ("OUFC")

As you are aware, by Order of the Ontario Superior Court of Justice (Commercial List) (the "**Court**") dated June 29, 2005 and by subsequent orders, RSM Richter Inc. was appointed receiver of OUFC and certain other entities forming part of the Norshield Financial Group (the "**Receiver**"). The Receiver's reports to the Court forming part of the public record are posted on its website at (www.rsmrichter.com/Restructuring/Norshield.aspx).

As part of its Court-ordered mandate to identify and realize upon the assets of OUFC, the Receiver previously advised the Court that it was assessing the possibility of instituting legal proceedings against certain third parties who had dealings with the Norshield Financial Group.

The Receiver wishes to advise that a settlement agreement has been reached with one of those third parties, namely KPMG LLP ("**KPMG**"), the former auditors of OUFC. The agreement provides for a payment of \$7,500,000, without any admission of fault, in exchange for a full release of KPMG and parties related thereto, and it is subject to a number of conditions, including the approval of the creditors of OUFC (including retail investors who invested in OUFC). The agreement also provides for the filing of a plan of arrangement (the "**Plan**") pursuant to the *Companies' Creditors Arrangement Act* ("**CCAA**"), which was determined to be the most appropriate and effective manner to seek the creditors' approval of the agreement and to provide KPMG with the necessary releases stipulated therein. If approved by the required majority of creditors and the Court in accordance with the provisions of the CCAA, this settlement would allow the Receiver to make a first distribution of funds shortly after the completion of the CCAA process.

Accordingly, the Receiver sought and obtained, on September 7, 2011, a Court order (the "Initial CCAA Order") granting protection to OUFC pursuant to the CCAA and appointing RSM Richter Inc. as Monitor for the purpose of the CCAA proceedings. Please be advised that the Initial CCAA Order suspends all proceedings against OUFC and KPMG. A copy of the Initial CCAA Order can be obtained upon direct request to the Monitor/Receiver or on its website at (www.rsmrichter.com/Restructuring/Olympus.aspx).

At present, you are not required to take any action.

In due course, the Monitor will be forwarding to you details of the claims and voting process as well as a report describing the proposed Plan and terms of the settlement with KPMG referred to above. You will also be advised of the place and time of the meeting of creditors of OUFC which will be convened to consider and vote upon the Plan.

The CCAA proceedings will not otherwise affect the liquidation process of the remaining assets of OUFC and any other eventual distributions that could be made from the receivership process.

For any further information, please do not hesitate to contact the undersigned or visit the Monitor/Receiver's website (as referenced above). Additional information, as it becomes available, will also be posted on the website.

RSM Richter Inc.
Court-Appointed Monitor



Raymond Massi, CA, CIRP

Le 23 septembre 2011

AUX CRÉANCIERS DE CORPORATION DE FONDS UNIS OLYMPUS (« CFUO »)

Vous savez que sur ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario – Rôle commercial (la « Cour ») datée du 29 juin 2005 et sur ordonnances ultérieures, RSM Richter Inc. (le « Séquestre ») a été nommé séquestre de CFUO et de certaines autres entités faisant partie du Groupe financier Norshield. Les rapports du Séquestre à la Cour faisant partie des registres publics sont affichés sur son site Internet au (www.rsmrichter.com/Restructuring/Norshield.aspx).

Dans le cadre de son mandat ordonné par la Cour visant à identifier et à réaliser les actifs de CFUO, le Séquestre a avisé la Cour auparavant qu'il évaluerait la possibilité d'intenter des procédures judiciaires contre certains tiers ayant transigé avec le Groupe financier Norshield.

Le Séquestre vous annonce qu'une convention de règlement a été conclue avec un de ces tiers, à savoir KPMG s.e.n.c.r.l. (« KPMG »), les anciens vérificateurs de CFUO. La convention prévoit un paiement de 7 500 000 \$, sans reconnaissance d'une faute, en contrepartie d'une décharge totale de KPMG et de ses parties liées, et est assujettie à un certain nombre de conditions, notamment l'approbation des créanciers de CFUO (y compris les investisseurs ayant investi dans CFUO). La convention prévoit en outre le dépôt d'un Plan d'arrangement (le « Plan ») en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC »), lequel a été jugé être la manière la plus appropriée et efficace d'obtenir l'approbation de la convention par les créanciers et de permettre à KPMG d'obtenir les décharges nécessaires prévues dans la convention. S'il est approuvé par la majorité des créanciers requise et par la Cour conformément aux dispositions de la LACC, ce règlement permettrait au Séquestre de procéder à une première distribution de fonds peu après la finalisation du processus prévu par la LACC.

Par conséquent, le 7 septembre 2011, le Séquestre a demandé et obtenu une ordonnance de la Cour (« Ordonnance initiale LACC ») accordant à CFUO la protection en vertu de la LACC et nommant RSM Richter Inc. à titre de Contrôleur aux fins des procédures en vertu de la LACC. Soyez avisés que l'Ordonnance initiale LACC suspend toutes les procédures contre CFUO et KPMG. Un exemplaire de l'Ordonnance initiale LACC est disponible sur demande directement auprès du Contrôleur/Séquestre ou par l'intermédiaire de son site Internet au (www.rsmrichter.com/Restructuration/Olympus.aspx).

Aucune mesure de votre part n'est requise à ce stade.

Au moment opportun, le Contrôleur vous fera parvenir des renseignements détaillés au sujet des procédures de réclamation et de scrutin ainsi qu'un rapport décrivant le Plan proposé et les modalités du règlement susmentionné conclu avec KPMG. Vous recevrez aussi un avis indiquant l'heure et l'endroit de l'assemblée des créanciers de CFUO, qui sera convoquée pour l'examen du Plan et la tenue d'un vote à cet égard.

Les procédures en vertu de la LACC n'auront pas d'autre incidence sur le processus de liquidation du reste des biens de CFUO ni sur toute autre distribution éventuelle qui pourrait être effectuée à même le produit de la mise sous séquestre.

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné, ou visitez le site Internet du Contrôleur/Séquestre susmentionné. D'autres renseignements, lorsqu'ils seront disponibles, seront aussi affichés sur le site Internet.

RSM Richter Inc.
Contrôleur désigné par la Cour

Raymond Massi, CA, CIRP

RSM Richter Inc. est un cabinet indépendant membre de RSM International, association de cabinets indépendants d'expertise comptable et de services conseils.

RSM Richter Inc. is an independent member firm of RSM International, an affiliation of independent accounting and consulting firms.